

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250407-D_07_04_2025_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025

Délibération n°07-04-2025-004

7.2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 7 avril 2025*

Date de convocation	25 mars 2025
Date d'affichage	25 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	34
Votants	48 (dont 14 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 33 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 1 – M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 14 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 7 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Joël CIRON, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

FISCALITE : VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES 2025

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2025,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes distingue deux zones de perception de la TEOM sur son territoire comme suit :

- Zone 1 : une collecte ordures ménagères par semaine et une collecte sacs jaunes tous les 15 jours pour la commune de La Ferté-Bernard,
- Zone 2 : une collecte ordures ménagères et une collecte sacs jaunes tous les 15 jours pour les 32 autres communes du territoire.

VOTE les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2025 comme suit :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2024	Taux 2025
ZONE 1	La Ferté-Bernard	12,63 %	12,61 %
ZONE 2	32 communes	11,22 %	11,18 %

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE le Président ou son représentant de :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Transmettre l'état 1259 complété aux services fiscaux,
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 7 avril 2025

Pour extrait conforme

Le 8 avril 2025

Le Secrétaire de séance



Mme Nadège PIOGER

Le Président



M. Didier REVEAU